

[ALERTE aux élu·e·s de Dijon]

Dijon, le 23 novembre 2025

Votez contre la privatisation de l'îlot de fraîcheur du passage du Pont Arnaud !

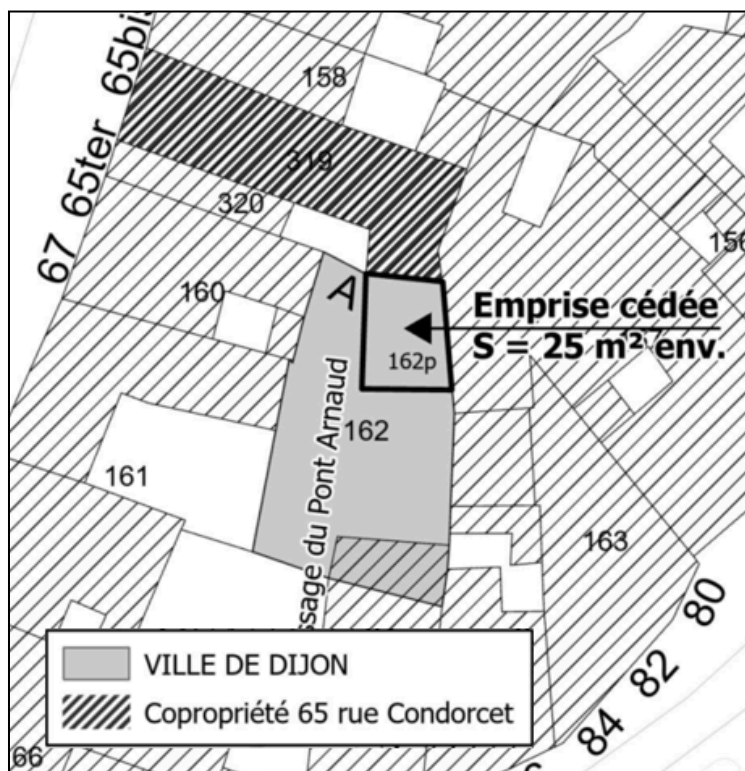


Après la privatisation d'un espace vert communal en septembre, Dijon Avenir alerte à nouveau les élu·e·s du Conseil municipal en les appelant à la responsabilité face à la menace de vente qui plane cette fois sur l'îlot de fraîcheur du passage du Pont Arnaud. Tandis que la Maire brade les espaces verts publics, Dijon Avenir présente son plan de reconquête végétale de la ville pour protéger les habitant·e·s des vagues de chaleur qui vont aller en s'aggravant.

Alerte sur le rapport n° 14 du Conseil municipal ce lundi

Comme nous l'avions alors [dénoncé](#), au Conseil municipal de septembre, vous avez [validé la privatisation d'un petit espace vert communal](#) rue de la Cité, dont sont désormais privés les riverains. Seuls 5 élu·e·s se sont opposé·e·s à cette privatisation : les 3 du groupe Ecologistes et citoyen·nes (Frédéric Faverjon, Stéphanie Modde, Olivier Muller) et les 2 du groupe Agir pour Dijon (Emmanuel Bichot, Laurence Gerbet).

Aujourd'hui, Dijon Avenir révèle le [dossier n° 14](#) qui vous est présenté en réunion du Conseil municipal lundi 24 novembre sous le titre anodin "Désaffectation et déclassement d'une emprise foncière - cession".



Il s'agit en fait de la vente à un particulier d'un espace vert public de 25 m², situé au niveau du passage du Pont Arnaud entre le 65ter de la rue Condorcet et le 90 de la rue Monge. Autrement dit, **nous vous alertons sur la privatisation d'un des rares espaces publics arborés de ce quartier de centre-ville**. Le rapport précise que c'est un propriétaire de la copropriété attenante, qui a lui-même sollicité l'acquisition du terrain, pour "*bénéficier d'un petit espace extérieur*". Il s'agit d'un propriétaire-bailleur, qui n'est pas domicilié à Dijon !

Cette cession est justifiée par le fait que son maintien dans le patrimoine communal "*ne présente pas d'intérêt particulier pour la Ville*"... argument lunaire, occultant totalement l'intérêt d'un tel espace vert pour les Dijonnais·es. La privatisation de cet îlot de fraîcheur, autorisant l'acquéreur à le "*clorre*", priverait aussitôt les Dijonnais·es de son usage. C'est inacceptable.

D'autre part, cette vente est consentie pour un montant très modique de 1 375 €, et assortie de l'interdiction de construire sur cette parcelle... mais seulement pour une durée de 40 ans ! Devenu privé, cet espace vert pourra être détruit dans 40 ans, remplacé par une extension de l'immeuble adossé, faisant de son acquisition aujourd'hui un placement extrêmement rentable. La [carte du PSMV](#) (Plan de sauvegarde et de mise en valeur) du secteur sauvegardé de Dijon, montre que cet espace vert n'est même pas protégé par le règlement du PSMV puisque le passage du Pont Arnaud est entièrement considéré comme un espace "pavé" et non comme le "jardin" qu'il est pourtant en grande partie.



Ce passage du Pont Arnaud est **une trace qui subsiste du passé médiéval de Dijon**, [treige typique](#), ou passage secret, qui facilitait les déplacements à travers les quartiers. Sa longévité a permis de préserver un îlot de fraîcheur accessible à tou·te·s les habitant·e·s, si précieux à notre époque de bouleversements climatiques entraînant des [vagues de chaleur](#), augmentant en fréquence et en intensité été après été.

Au nom de la justice sociale et écologique, et de la vie des générations futures, **nous vous enjoignons de rejeter cette délibération !** Élu·e·s de la majorité, soit vous suivez la voix de la Maire, qui semble peu se soucier de la protection des Dijonnais·es face aux canicules, soit vous agissez en conscience et en responsabilité en refusant de privatiser un nouvel espace vert public.

Inauguration citoyenne

Ce samedi 22 novembre, Dijon Avenir a organisé une **inauguration citoyenne** de cet îlot de fraîcheur, pour alerter les Dijonnais·es sur le projet de privatisation de la Maire et demander son maintien dans le domaine public, au bénéfice de tous les habitant·e·s. Une pancarte a été symboliquement plantée.



Plan de reconquête végétale de la ville

Réalisé ces derniers mois, notre diagnostic citoyen a montré que Dijon est une **ville très minérale avec seulement 40 % de couverture arborée et herbacée** en zone urbaine, soit 18 points de moins que la moyenne nationale.

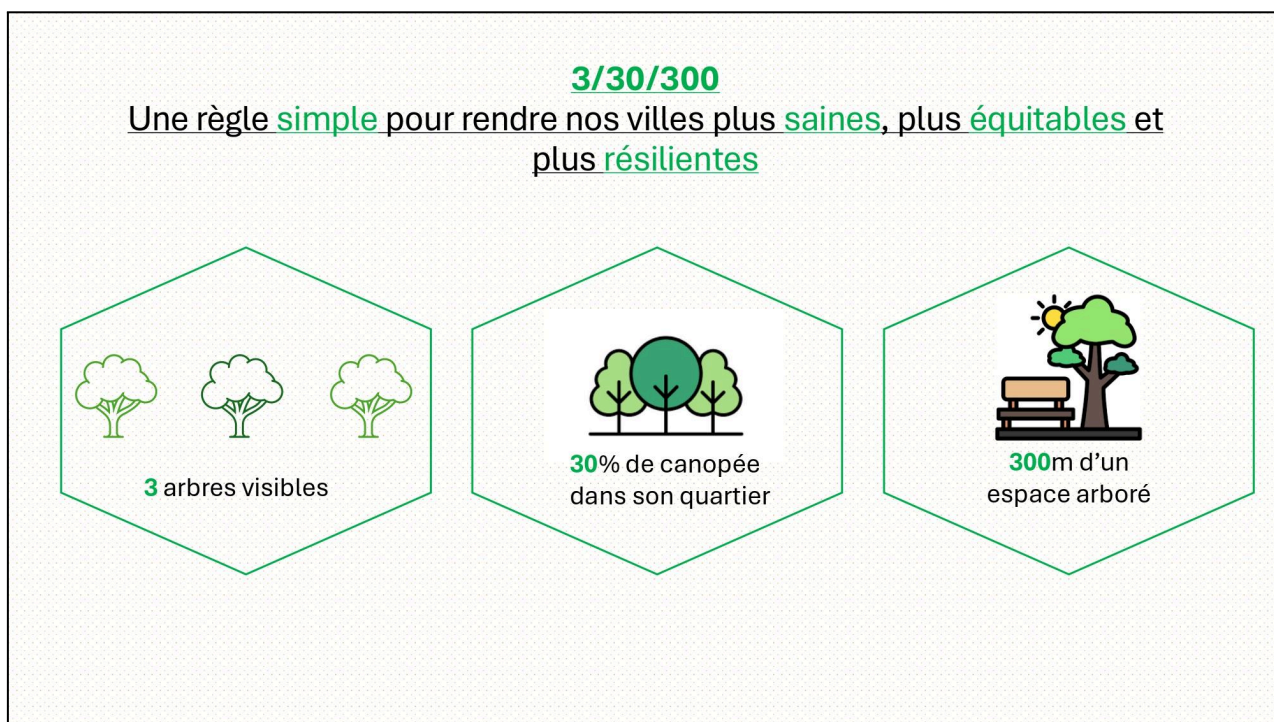
Dans les faits, notre carte des "[parcs et jardins à Dijon](#)" montre que la ville est entourée de grands espaces verts situés loin des habitations et que la zone intra-boulevards et les faubourgs sont mal dotés, des projets immobiliers ou viticoles venant même menacer certains espaces arborés (l'[ex EHPAD Marguerites](#), la [Maison du colonel](#), les [coteaux des Valendons](#), etc.) rendant la population très vulnérable aux épisodes de forte chaleur. Paroxysme de la mal-adaptation aux enjeux : ce weekend la Maire de Dijon s'enorgueillit de planter des arbres dans la "Forêt des enfants", où par définition il y a déjà plein d'arbres, alors que ce site est très éloigné du centre-ville minéral, si sensible aux chaleurs nocturnes caniculaires.

Ce samedi en réponse, Dijon Avenir a présenté son **plan de reconquête végétale de la ville, destiné à protéger la population des prochaines vagues de chaleur**. Nous pensons que c'est un impératif majeur pour faire face à l'augmentation des vagues de chaleur en fréquence et en intensité. C'est même une question de sécurité à moyen terme.

Ce plan repose sur la [règle des 3/30/300](#) qui est un concept simple développé par le chercheur néerlandais Cecil Konijnendijk pour évaluer la présence de la nature en ville. Afin que celle-ci soit considérée comme satisfaisante pour la santé physique, mentale et sociale des habitant·e·s, trois critères doivent être respectés :

- 3 arbres visibles par chacun·e depuis son domicile
- 30 % de couverture canopée dans chaque quartier

- 300 mètres maximum de distance avec un espace vert pour chaque habitant·e (5 min à pied)



Notre **plan de reconquête végétale** de la ville s'articule autour d'un ensemble de **mesures que nous mettrons en oeuvre durant le mandat 2026-2033** :

- l'arrêt de l'artificialisation de la pleine terre, par un moratoire immédiat sur les sites de projet du Plan Local d'Urbanisme (PLUi-HD), en zone urbaine mais également en zone agricole (pour rendre la ville nourricière), puis surtout par l'élaboration d'un nouveau PLUi-HD.
- la renaturation de nombreux espaces artificialisés mais non bâtis (par exemple les sites ex Parvex-Parker et CIGV-2).
- une meilleure protection de la pleine terre et la restriction de l'abattage d'arbres sur les terrains privés, par une refonte du règlement du PLUi-HD.
- la plantation massive de nouveaux arbres en ville, [y compris dans le centre-ville historique](#), sur de très nombreux emplacements que les habitant·e·s nous aideront à identifier à travers l'appel à contribution que nous lançons dans quelques jours. Nous proposerons un dispositif de "parrainage" de ces nouveaux arbres notamment durant leurs premières années de croissance, par des Dijonnais·es volontaires.
- un dispositif de "pastillage" pour la création de nombreux nouveaux îlots de fraîcheur publics. Il s'agira de marquer des terrains privés non bâtis sur le plan de zonage et le document graphique du futur PLUi-HD, pour signaler qu'ils sont susceptibles d'être concernés par une mesure de préemption ou d'acquisition amiable dans le cadre du plan de reconquête végétale.

Si la liste citoyenne et participative portée par Dijon Avenir est élue en mars prochain, la santé et le bien-être des Dijonnais·es, la protection des habitant·e·s face aux crises, seront la boussole qui guidera les décisions de la nouvelle municipalité. Dans des valeurs de justice sociale, de solidarité et de coopération, et des principes de [sobriété énergétique et matérielle](#), d'autonomie et de relocalisation.



Contact : contact@dijonavenir.fr